

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 53	<i>Membres en fonction :</i> 53	<i>Membres présents :</i> 48	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 0	<i>Absents) :</i> 5	<i>Pouvoir(s) :</i> 0
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	---------------------	--------------------------

Date de convocation : 15 septembre 2020

Vote(s) pour : 48  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 21 septembre 2020,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2020-09-21-BD-5 :

**Signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association TCRM-BLIDA et versement d'une subvention.**

Rapporteur : Monsieur Cédric GOUTH

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la convention d'objectifs et de moyens signée le 24 mai 2019 définissant les conditions de la participation financière de Metz Métropole au fonctionnement de TCRM-BLIDA pour les années 2019-2020-2021,

VU l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens signé le 21 février 2020 définissant les modalités financières pour l'année 2020,

VU le courrier du Directeur de l'Association TCRM-BLIDA, en date du 28 juillet 2020, relatif à une demande de subvention de fonctionnement complémentaire pour l'année 2020,

VU le projet d'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens joint en annexe,

CONSIDERANT le rôle majeur de l'association pour le développement de BLIIDA et le rayonnement de la Métropole,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention,

DECIDE le versement d'une subvention de fonctionnement de 28 800 € à l'association TCRM-BLIDA.

Pour extrait conforme  
Metz, le 22 septembre 2020  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT





**AVENANT n°2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LES  
ANNÉES 2019 / 2020 / 2021**

**Entre :**

- 1) Metz Métropole, établissement public de coopération intercommunale, domiciliée 11 Boulevard Solidarité – Harmony Park – BP 55025 – 57071 METZ CEDEX 3, représentée par son Président, ou son représentant, dûment habilitée par délibération du Bureau du 21 septembre 2020,

ci-après dénommée « Metz Métropole »,

**Et**

- 2) L'association dénommée « TCRM-BLIDA », domiciliée 7 avenue de Blida 57000 METZ, représentée par son Président, agissant pour le compte de l'association, en vertu de la décision prise lors de l'Assemblée Générale Constitutive en date du 29 février 2016,

ci-après dénommée « TCRM-BLIDA »,

**PRÉAMBULE**

Les Parties ont signé le 24 mai 2019 une convention d'objectifs et de moyens pour les années 2019 à 2021. L'avenant n°1, signé le 21 février 2020, définit le montant et les modalités de versement de la subvention de Metz Métropole pour l'année 2020.

**OBJET**

Le Présent avenant a pour objet de compléter les modalités financières pour l'année 2020.

**ARTICLE 1 – MONTANT DE LA SUBVENTION DE METZ MÉTROPOLÉ POUR 2020**

En complément des éléments de l'avenant n°1 à la convention, Metz Métropole accorde une subvention complémentaire de fonctionnement de 28 800 €. Elle constitue un soutien

exceptionnel à l'Association de nature à l'accompagner dans la gestion de la crise sanitaire, qui impacte fortement son activité, notamment liée à la valorisation d'événements publics ou privés.

## **ARTICLE 2 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Le versement du complément de subvention de fonctionnement interviendra à la signature du présent avenant.

## **ARTICLE 3**

Les autres articles de la convention ne sont pas modifiés.

FAIT A METZ, le (en deux exemplaires originaux)

Pour Metz Métropole,  
Le Président :  
François GROSDIDIER

Pour TCRM-BLIDA,  
Le Président :

Maire de Metz

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20200921-09-2020-DB5-DE

**Numéro de l'acte :** 09-2020-DB5  
**Date de décision :** lundi 21 septembre 2020  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association TCRM-BLIDA et versement d'une subvention  
**Classification :** 7.5 - Subventions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 24/09/2020  
**Numéro AR :** 057-200039865-20200921-09-2020-DB5-DE  
**Document principal :** 99\_DE-ERDP5.pdf

#### Historique :

24/09/20 08:07	En cours de création	
24/09/20 08:08	En préparation	Catherine DELLES
24/09/20 08:11	Reçu	Catherine DELLES
24/09/20 08:14	En cours de transmission	
24/09/20 08:14	Transmis en Préfecture	
24/09/20 08:17	Accusé de réception reçu	

